

bre, son successeur le nomma comme premier lieutenant, pour prendre place à ses côtés.

Au point de vue politique, honorables collègues, cela n'est pas le seul fait qui commande notre attention dans la vie du Sénateur Coté. C'est surtout sur le terrain provincial, c'est surtout au point de vue du rôle qu'il joua dans le rajustement d'une situation scolaire vexatoire et injuste qui existait autrefois dans ma province ontarienne sur le terrain de l'enseignement bilingue dans nos écoles, que je salue le dévouement, l'habileté et le zèle de notre regretté disparu. Tout le monde se souviendra en effet que l'honorable Howard Ferguson, alors Premier Ministre d'Ontario, se tourna vers notre collègue, et lui confia la charge et la responsabilité d'être son premier instrument de collaboration au point de vue du rajustement scolaire dont je viens de parler. Tout le monde se rappellera le rôle important qu'il joua au début de ce rajustement, et toujours son nom restera attaché à l'historique document qui porte, dans notre province, le nom de Merchant-Scott-Coté. Telle fut en effet, honorables sénateurs, la genèse d'une nouvelle orientation vers la justice et le bon sens, au point de vue de l'amélioration des écoles bilingues dans notre province, et c'est cette première initiative officielle, entreprise sous la direction du Sénateur Coté et de ses deux collègues, qui inspira l'adoption d'une politique plus juste et plus généreuse au point de vue de l'enseignement du français dans nos écoles d'Ontario, politique dont un des premiers effets bienfaisants fut l'abolition du fameux Règlement XVII, règlement qui limitait à une heure par jour l'enseignement du français dans nos écoles. A cette première orientation succéda une série d'améliorations, améliorations qui furent reprises et considérablement amplifiées par les gouvernements qui succédèrent à celui de l'honorable Ferguson. C'est pourquoi aujourd'hui, grâce au dévouement du Sénateur Coté et de tous ses collègues de l'Association Canadienne-Française d'Education d'Ontario, l'enseignement du français a atteint une importance considérable dans ma province. Nous nous flattons aujourd'hui d'avoir dans nos écoles ontariennes, grâce aux autres actes de justice posés depuis par le Gouvernement Hepburn, un enseignement français supérieur peut-être à tout ce qui existe au Canada en dehors de Québec. Vous comprendrez maintenant, honorables sénateurs, pourquoi cet après-midi j'ai choisi de me servir de la langue française pour présenter ces hommages à la mémoire de notre défunt collègue qui collabora activement avec nous pour relever le prestige et assurer la survivance de cette langue dans ma province ontarienne.

Je me joins donc avec émotion et sincérité à ceux qui ont déjà exprimé leur regret à l'occasion de cette mort, et je me joins aussi à eux pour adresser à l'épouse éplorée du cher disparu, et aux enfants que sa mort rend partiellement orphelins, en même temps qu'à son oncle vénérable, l'honorable Sénateur de Grandville (l'hon. sir Thomas Chapais), que nous avons le bonheur de posséder encore parmi nous dans cette Chambre, l'hommage de notre profond respect et de notre cordiale et fraternelle sympathie.

(Traduction)

L'honorable C.-P. BEAUBIEN: Honorables sénateurs, depuis quelque temps la mort a rudement éprouvé cette Chambre. Il y a quelques heures à peine nous inclinions la tête sur deux fosses fraîchement remplies. Les fleurs que le respect et l'amitié y avaient placées sont à peine fanées, que nous nous réunissons pour déplorer la perte d'un autre collègue.

De nouveau, la mort a frappé rapidement et impitoyablement. Nous avions spécialement raison de croire que la carrière si brusquement interrompue se poursuivrait heureuse encore nombre d'années. En effet, dès le début elle était déjà lourde d'initiatives utiles et méritoires.

Pendant des années le sénateur Coté a été le plus jeune membre du Sénat. Sa parole, lente et un peu hésitante, portait le poids de la réflexion et du jugement, et révélait un rare sens juridique et une connaissance peu commune de la loi. Il a évité le lent déclin de la vie, cette période d'extinction graduelle à mesure que se vide la lampe des jours. Comme à tant de nos regrettés collègues, l'Eternel lui a subitement intimé l'ordre du départ définitif. Il nous a quittés pour aller rejoindre plusieurs de nos amis dont nous conservons le souvenir, tout de paix et d'oubli, sauf de ce qui est bon. Chez lui, rien ne manquait de ce qu'il y a de meilleur.

Nous prions son épouse éplorée et sa famille éprouvée d'accepter nos plus sincères et profondes condoléances.

L'honorable NORMAN P. LAMBERT: Honorables sénateurs, au nom des nombreux amis et des nombreuses connaissances de feu mon collègue sénior de cette ville (l'honorable M. Coté), ainsi qu'en mon propre nom, je désire, avec les honorables sénateurs qui ont pris la parole, exprimer les regrets et la peine sincères que j'éprouve de sa disparition prématurée.

Je n'ai pas eu le bonheur de l'apprécier aussi longuement et aussi intimement que bien d'autres, mais depuis cinq ans que je suis membre du Sénat les relations que j'ai eues avec lui étaient devenues de plus en plus fréquentes